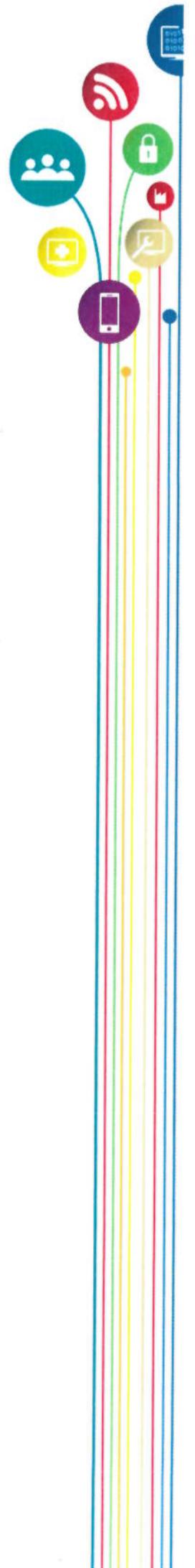




**Consort**<sup>NT</sup>  
People for Innovation



---

## **Adhésion au pacte mondial de l'ONU**

Communication de Progrès - Mai 2017

---

## 1. INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe CONSORT NT est une Entreprise de Services du Numérique de 2 062 collaborateurs (\*) spécialisée dans les technologies de la communication et de l'information, opérateur ainsi qu'intégrateur d'infrastructures et de solutions.

Depuis le 18 juin 2004, sous l'impulsion de son Président Jason GUEZ, le Groupe adhère au Pacte Mondial des Nations Unies. La « Communication de Progrès » traduit chaque année, au travers de retours factuels voire quantifiés, nos actions et leurs résultantes au regard des engagements pris.

Dans un contexte de recherche constante d'équilibre économique ainsi que de croissance rentable et durable, la Direction Générale du Groupe Consort NT souhaite que l'entreprise demeure également respectueuse:

- des femmes et des hommes qu'elle emploie,
- des attentes de ses clients,
- des lois qui encadrent ses activités,
- de son environnement.

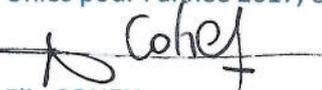
Nous rendons compte ici de nos actions sur les 4 catégories du Pacte de l'ONU (Droit de l'homme, Droit du Travail, Environnement, Lutte Contre la Corruption). L'ensemble des mesures mises en place constitue en effet, pour la Direction Générale du Groupe, un socle d'égale importance.

En 2016, certains points qui nous tiennent particulièrement à cœur ont marqué l'engagement de Consort NT :

- Assurer une continuité des résultats traduisant les efforts que nous engageons envers l'emploi des seniors ainsi que de la mise en place de mesures envers les plus juniors,
- Favoriser et développer la diversité au sein de nos équipes,
- Accompagner, favoriser, développer l'engagement citoyen de nos collaborateurs,
- Mettre l'accent sur les développements de nos offres dans les domaines de la e-santé, de la maintenance prédictive et de la mobilité, impactant de façon significative la santé et le bien-être des citoyens mais aussi source de mise en place de solutions et organisations limitant les déplacements.

Par ailleurs, il me paraît important de souligner que le déploiement de notre charte éthique, ainsi que le renforcement du lien avec nos collaborateurs constitueront, en 2017, des points importants d'attention pour l'ensemble de la Direction Générale du Groupe Consort NT.

En qualité de Directeur Général du Groupe Consort NT, je réitère notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies pour l'année 2017, et m'engage à faire poursuivre et à améliorer ces actions sur le long terme.



Elie COHEN  
Directeur Général

(\*) Données consolidées Groupe pro forma suite à 2 acquisitions en décembre 2016 dont l'intégration sera gérée courant 2017

## 2. DROITS DE L'HOMME

### **2.1. En matière de respect des droits de l'homme, pour répondre aux Principes : N° 1 : Contribuer à la protection des droits de l'homme et respecter ces droits ; N° 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.**

#### o Maintien dans l'emploi des salariés de 50 ans et plus

Consort France, filiale française du Groupe Consort NT, a signé un accord « Sénior » en 2012 comprenant 4 domaines d'actions et maintient ses efforts pour leur respect :

L'indicateur annuel défini pour suivre ces objectifs est suivi de façon continue :

- Effectifs de la société de 50 ans et plus au 31/12 :  
Ils restent stables et supérieurs à la cible des 3% (5,4 % à fin 2016).

#### o Anticipation de l'évolution des carrières professionnelles

Dans le cadre de la politique de développement des compétences, un processus d'entretien individuel annuel dit « entretien d'expérience » est mis en place pour l'ensemble des salariés du Groupe Consort NT. En 2016, 1 102 collaborateurs de Consort France ont réalisé leur entretien annuel individuel, soit 64% de l'effectif total Consort France.

#### o Développement des compétences, des qualifications et accès à la formation

L'année 2016 a été marquée par une augmentation de plus de 16 % de notre effort de formation.

En 2013 : 1 538 jours / 1 569 collaborateurs = 0,98 jour par collaborateur

En 2014 : 1 751 jours / 1 680 collaborateurs = 1,04 jour par collaborateur

En 2015 : 2 134 jours / 1 724 collaborateurs = 1,23 jour par collaborateur

En 2016 : 2 490 jours / 1 734 collaborateurs = 1,43 jour par collaborateur (\*)

Soit 3.24% de la masse salariale.

Ainsi Consort France a assuré en 2016 au moins 1 journée de formation pour 47% de ses salariés. Le Groupe se fixe pour 2017 l'objectif de former un tiers de ses salariés n'ayant pas accédé à une formation depuis plus de 3ans.

(\*) Données Consort France

## 3. NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

### **3.1. En matière de respect du Droit du travail, pour répondre au Principe : N° 6 : Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.**

L'accord dit « de génération », signé en octobre 2013 a pour objectif de développer une politique de gestion des âges au sein de Consort France (filiale regroupant la très grande majorité de nos effectifs) favorisant:

- l'insertion durable des jeunes,  
(appuyée par une sensibilisation du personnel dédié au recrutement),

- l'embauche et le maintien dans l'emploi de salariés dits « seniors »,
- la transmission des savoirs et des compétences dans l'entreprise.

Étant précisé que l'accord s'attache aux "jeunes salariés", âgés de moins de 26 ans, et salariés dits "seniors", âgés de 50 ans et plus.

L'accord a une durée d'application de 3 ans et comprend des mesures et engagements sur ces trois axes.

En complément des actions et engagements induits de l'accord « Sénior » de 2012, les objectifs et indicateurs annuels sont ceux définis ci-dessous.

### o Embauche et maintien dans l'emploi de « Sénior » (de 50 ans et plus)

L'objectif sur une période glissante de 3 ans est de 3% pour notre filiale Consort France.

	2014	2015	2016
<b>Collaborateurs « Séniors »</b>	<b>65</b>	<b>73 soit 4,3% (cible de 3%)</b>	<b>93 Soit 5,4% (cible de 3%)</b>

### o Embauche de jeunes salariés en CDI

L'objectif du taux d'embauche de jeunes salariés en CDI sur le nombre total d'embauches a été fixé à au moins 25% pour notre filiale Consort France, avant le terme de l'accord, sur les 3 années d'application. Que ce soit année par année ou sur l'ensemble des embauches des 3 dernières années, le taux est supérieur aux objectifs, soit 29,8 % en glissant sur les 3 années.

Ce taux d'embauche de 29,8% nous conduit aujourd'hui à faire le choix d'une stabilisation de la part de jeunes salariés à plus de 20% de nos effectifs.

	2014	2015	2016
<b>Collaborateurs « jeunes salariés »</b>	<b>23%</b>	<b>23% (cible de 25%)</b>	<b>21,6%</b>

### o Stages et alternances

En 2016, le Groupe Consort NT a renforcé son effort dans le développement de l'alternance au sein des départements qui peuvent se prêter à ce type de poste, ne reposant pas sur une prestation individualisée en très forte exposition client (soit environ 50% de nos activités). Ceci s'est traduit par une augmentation significative du nombre d'alternants accueillis chez Consort France et plus globalement au niveau du Groupe : augmentation de 40,3 % par rapport à 2015 pour Consort France.

Pour 2017, Consort NT fait le choix de continuer la mise en place de cette politique. Nous prévoyons ainsi une augmentation de plus de 20% du nombre d'alternants pour Consort France.

	2014	2015	2016	2017 prévision
<b>Alternants en ETP</b>	<b>6.94</b>	<b>14.17</b>	<b>19.88 (soit +40.3%)</b>	<b>24.51 (soit +23.3%)</b>

## o Modalités d'intégration, de formation et d'accompagnement des jeunes et des populations défavorisées

50 tuteurs ou maîtres d'apprentissage sont actifs en 2016 dont 35 ont été formés auprès d'organismes certifiés courant 2016.

En 2016, le Groupe Consort NT s'est engagé auprès de 8 jeunes en reconversion professionnelle à les embaucher en tant qu'ingénieurs d'affaires suite à leur formation au sein de la FITEC. Leur intégration s'est effectuée fin mars 2017 suite à 12 jours de formation spécifique autour des processus et des offres du Groupe.

## o Le Groupe Consort NT et la diversité

Pour le Groupe Consort NT, s'engager dans une politique de diversité, c'est favoriser le pluralisme et chercher à refléter la diversité. L'entreprise veille à respecter le principe de non-discrimination culturelle, ethnique, sociale ou d'âge, au sein de ses différents processus.

Nous respectons et cherchons à promouvoir l'application de ce principe de non-discrimination sous toutes ses formes, que ce soit à l'embauche, lors de l'accès à la formation, lors de l'avancement ou de la promotion de collaborateurs.

Nos équilibres d'embauche témoignent de notre attention à ce respect, notamment en ce qui concerne les populations seniors mais également les populations fragilisées.

Ainsi, en 2016, sur 608 embauches, les taux suivants témoignent du respect de nos engagements et de l'intégration dans notre culture et nos pratiques de ce respect :

- 18 % de femmes,
- 56 % de collaborateurs de moins de 30 ans
- 7 % de collaborateurs de + 45 ans

Sur la région Ile de France, par exemple, Consort France cherche à favoriser l'accessibilité de ses emplois à des origines de population différentes. La répartition des bureaux non seulement dans l'ouest parisien mais aussi dans le nord-est facilite l'accessibilité des centres de service du Groupe à un panel large de population.

Effectifs 2016 - Répartition par département en Ile de France (lieu d'habitation)

### **Embauchés 2016 - Répartition par département en Ile de France (lieu d'habitation)**

Essonne (91)	117 (6,7%)	48 (8%)
Hauts de Seine (92)	199 (11,5%)	66 (11%)
Paris (75)	136 (7,8%)	65 (11%)
Seine et Marne (77)	134 (7,7%)	45 (7%)
Seine Saint Denis (93)	166 (9,6%)	65 (11%)
Val d'Oise (95)	147 (8,5%)	50 (8%)
Yvelines (78)	162 (9,3%)	52 (9%)

L'emploi et les embauches se réalisent ainsi sur l'ensemble des départements en régions parisiennes.

### **3.2. En matière de respect du Droit du travail, pour répondre au Principe : N° 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.**

---

Le Groupe Consort NT, attaché à la qualité et réalité du dialogue social, fait évoluer en permanence ses accords et assure scrupuleusement le suivi de leur mise en œuvre. Outre les NAO, les points suivants ont donc évolués en 2016 :

- L'avenant Plan d'épargne entreprise (PEE) n°1 conclu avec le comité d'entreprise, signé le 21/01/2016,
  - L'avenant Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) n°1 conclu avec le comité d'entreprise, signé le 21/01/2016,
- Accord relatif à la journée de solidarité pour 2016, signé le 05/04/2016.

Par ailleurs, Consort France comptait à fin 2016, 7 délégués syndicaux représentant les syndicats suivants : CGT, CFDT, SICSTI-CFTC, CFE-CGC.

### **3.3. Politique sociale :**

---

Le développement de la politique sociale, largement appuyée par la qualité du dialogue social mise en place avec l'ensemble des instances représentatives du personnel, a permis la mise en place ou la continuité des principes suivants :

#### **o Commission sociale :**

---

#### **Versement exceptionnel destiné au financement d'actions de secours aux salariés gérées et mises en place par le CE Consort France (« Caisse sociale »)**

(Allocation versée au CE dans le cadre d' « aides exceptionnelles » pour le financement de mesures d'ordre social, ceci dans le cadre d'actions de secours aux salariés)

A l'occasion de la négociation annuelle pour l'année 2013, la Direction de Consort France a alloué au Comité d'Entreprise, à titre exceptionnel et expérimental, et uniquement pour l'année 2013, une somme de 20.000 euros dans le cadre d' « aides exceptionnelles ». Il est à préciser que le versement de ce montant de 20.000 euros doit strictement et exclusivement être affecté au financement de mesures d'ordre social dans le cadre d'actions de secours aux salariés, dont le Comité d'Entreprise a ultérieurement déterminé les modalités.

Lors des négociations annuelles obligatoires 2016, le dispositif a été expressément reconduit, pour une durée limitée à un exercice civil à chaque fois, et pour un montant variable décidé par la Direction après analyse des données transmises par la commission sociale du Comité d'entreprise.

Sensible à la situation particulièrement difficile à laquelle est confronté un certain nombre de collaborateurs pour des raisons d'ordre personnel et au regard du bilan relatif à l'utilisation de la « Caisse sociale », la Direction a décidé de reconduire le dispositif et d'allouer une somme supplémentaire de 40.000 euros au comité d'entreprise pour l'année 2016.

#### **o Dispositif légal « solidarité entre collègues » :**

---

Dans le cadre de la NAO 2016, La Direction a été sensible à l'objectif de la revendication proposée par la CFTC et a souhaité favoriser la solidarité entre collègues dans le cadre du don légal de jours, notamment en effectuant un abondement sur la base du nombre total de jours de repos/congés donnés à un salarié bénéficiaire (sous réserve du respect des conditions légales) comme suit :

Cette mesure est entrée en application en juin 2016.

- Si le collaborateur bénéficiaire reçoit entre 0 et 4 jours cumulés : il n'y aura pas d'abondement
- Si le collaborateur bénéficiaire reçoit entre 5 et 9 jours cumulés : l'entreprise lui permettra de bénéficier de 2 jours d'absence autorisée supplémentaires, avec maintien de salaire (soit un abondement de 2 jours)
- Si le collaborateur bénéficiaire reçoit 10 jours cumulés ou plus : l'entreprise lui permettra de bénéficier de 3 jours d'absence autorisée supplémentaires, avec maintien de salaire (soit un abondement de 3 jours).

Le dispositif pourra être étendu à la situation du salarié dont le conjoint est gravement malade, dans des conditions qui seront définies ultérieurement par la Direction.

En 2016, aucune demande d'abondement n'a été faite à la direction des ressources humaines. Le Groupe Consort NT s'engage pour 2017 à communiquer spécifiquement sur ce sujet pour en favoriser l'application.

## 4. ENVIRONNEMENT

**4.1. En matière de respect de l'environnement, pour répondre aux Principes, les entreprises sont invitées à :**  
**N°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;**  
**N°8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.**

### o Déploiement des outils collaboratifs (Office 365)

Ces outils sont destinés à l'ensemble du personnel et notamment aux fonctions centrales et aux collaborateurs ayant un besoin régulier d'interface entre contextes de travail ou avec le siège. L'objectif est de favoriser le travail collaboratif à distance, impactant le nombre et la fréquence des déplacements de nos collaborateurs.

Le projet « Office 365 » (version en ligne des outils de communication et de collaboration) est déployé. Désormais, tous les collaborateurs du Groupe peuvent avoir :

- Un accès à la messagerie, aux contacts, aux calendriers et aux documents depuis n'importe quel lieu, dans la limite de leurs droits de consultation.
- Une collaboration simple et sécurisée avec les collègues et partenaires.
- Une solution complète incluant les applications bureautiques, des solutions de communication et de collaboration (RSE, messagerie électronique, messagerie instantanée, conférence audio/vidéo, portails intranet et extranet).

Ces solutions induisent une révolution des modes de travail, limitant les déplacements et favorisant le travail à distance. Les taux d'utilisation des solutions de communication à distance (Lync notamment) sont en croissance permanente :

- Le nombre d'utilisateurs a été multiplié par 5 (on passe de 180 à 965 personnes entre février 2015 et décembre 2016)
- Les utilisateurs passent en moyenne 24 minutes par session

Un projet de RSE grâce au réseau social d'entreprise Yammer a ainsi pu être déployé en décembre 2016 au sein des filiales du Groupe Consort NT éligibles. Ce projet permet de faciliter les principes de collaboration et de réduire ainsi l'isolement de collaborateurs en mission chez certains de nos clients, sans collaboration quotidienne avec d'autres salariés du Groupe Consort NT. Facilitant l'échange, il permet de plus de réduire les déplacements et donc l'impact sur l'environnement. Sur un effectif de 1 928 collaborateurs concernés, le seuil de 1 000 inscrits sur le réseau social a été franchi en avril 2017 après 5 mois de lancement.

### o Digitalisation des bulletins de paie

---

Toujours dans le but de réduire l'impact sur l'environnement grâce à la dématérialisation des documents, Consort France a mis en place la digitalisation de ses fiches de paie, accessible à l'ensemble de ses salariés volontaires. En complément et afin de favoriser l'adhésion à cette approche de dématérialisation des documents papier, Consort France propose à chacun de ses salariés volontaires la mise en place un coffre-fort numérique personnel, hébergé et géré par la société Digiposte. Cette approche a été déployée en juillet 2016.

614 collaborateurs du Groupe Consort NT ont ainsi adhéré à la démarche à fin 2016 ; soit 34,5% d'adhésion.

A ce titre, les collaborateurs ont, de plus, la possibilité de digitaliser l'ensemble des documents personnels qu'ils souhaitent.

## **4.2. En matière de respect de l'environnement, pour répondre aux Principes, les entreprises sont invitées à :**

### **N°9 : À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.**

---

Depuis 2010, le Groupe Consort NT appuie sa stratégie par une recherche d'innovation par l'usage.

Cette stratégie et la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale ont trouvé une forte convergence au travers du développement de l'offre de « Télémédecine », puis, aujourd'hui plus largement, au travers du développement de nos activités autour de la e-santé, de l'internet des objets, de la digitalisation des services et de l'informatique prédictive ainsi que des solutions de mobilité.

### o L'offre de « TELEMEDECINE » du Groupe Consort NT

---

L'entreprise s'est appuyée sur son expertise pour construire, en collaboration avec des partenaires du secteur de la santé, des solutions de télémédecine impliquant une mise en relation audio et vidéo ainsi que le partage des informations médicales en temps réel entre patient, intervenant médical, médecin et acteur médico-social.

Ces solutions peuvent être utilisées pour la téléconsultation, la télé-expertise, la télésurveillance et la téléassistance médicale. Leur utilisation peut, par ailleurs, être étendue aux réunions de concertation pluridisciplinaires et aux réunions de staff, pour des usages administratifs, sociaux et médicaux.

Ces avancées technologiques se mesurent d'abord et avant tout en termes de vies humaines sauvées, de malades correctement pris en charge, de fatigues et risques liés aux déplacements maîtrisés. Elles permettent aussi de minimiser les impacts carbone liés aux déplacements patients, médecins utilisant des moyens de locomotion qui peuvent passer de la voiture à l'hélicoptère.

- En 2010, 7 chariots étaient déployés.
- En 2013, Consort NT accompagne pleinement 3 grandes régions françaises dans la diffusion de leur programme de Télémédecine : un total de 51 chariots est déployé et de nouveaux projets, de nouvelles demandes d'équipement des EPHAD, hôpitaux, nous parviennent régulièrement.
- Sur l'année 2014, le total des établissements équipés a été de 125.

- Fin d'année 2015, le total des chariots déployés était de 160 chariots.

Pour 2016, l'objectif prévisionnel de déploiement auprès de 40 établissements a été atteint avec 289 établissements équipés et 149 chariots déployés.

Participant dès le départ à l'effort de développement engagé, Consort NT est aujourd'hui au cœur des dispositifs les plus présents et les plus utilisés sur le territoire français.

### o L'offre e-santé du Groupe Consort NT

Fort de l'impact extrêmement positif de telles approches, soucieux de l'exploitation des évolutions technologiques (IoT, Big Data) au service de la société, de la santé, du bien-être et de l'environnement, nous construisons des partenariats permettant des associations à des projets de recherche sur des thématiques telles que des nouveaux modes de diffusion de médicaments au travers d'objets connectés, la centralisation et convergence de données issues d'objets de santé connectés permettant d'ouvrir les champs d'analyse, de suivi (même à distance)...

Le groupe Consort NT met également au service de la généralisation et extension des solutions de l'e-santé ses compétences en développement d'applications mobiles. Les applications mobiles ainsi créées favorisent l'accessibilité à l'information, l'acceptation des solutions et donc leur mise en place et l'extension de la télésurveillance notamment, même dans des cas médicalement plus complexes. C'est autant de déplacements évités et d'équilibre de santé préservés.

C'est en s'appuyant sur des initiatives innovantes, en favorisant le déploiement de ses offres e-Santé notamment, que Le Groupe Consort NT entend continuer à développer sa démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale.

### o Les autres offres du Groupe Consort NT, avec un impact sur l'environnement

Les technologies maîtrisées telles qu'IoT, Big Data, Mobilité, au cœur des axes de développement et d'investissement du Groupe Consort NT, et notre réseau de partenariats mis en place (ThingWorx, Sigfox), nous autorisent à accompagner, à susciter des réflexions ou des offres autour de domaines avec un fort impact environnemental :

- Digitalisation des fonctions de support téléphonique
  - o Cette approche permet de favoriser l'utilisation des postes de travail, rendant accessibles en 24/24 et 7/7 l'accès à l'information et la résolution de problèmes. Elle favorise la mobilité des salariés, le télétravail et par là même diminue de façon indirecte l'impact carbone des déplacements évités. La commercialisation de la solution du Groupe Consort NT (marque Poppins) sous forme de modules autonomes ou packagés s'est engagée courant 2016.
  - o Le Groupe Consort NT compte aujourd'hui 3 clients utilisant tout ou partie de cette solution. Celle-ci sera déployée courant 2017 sur à minima 2 nouveaux environnements. Ceux sont quelques 82 000 utilisateurs qui accèdent à nos applications ou modules applicatifs à fin 2016.
- Développement des modèles prédictifs, notamment appliqués à la maintenance
  - o S'appuyant sur des technologies Big Data, ces approches permettent de développer des logiques de maintenance préventive ou curative affinées en fonction des utilisations et conditions réelles machines, limitant les déplacements et opérations à des champs avec un impact réel.

Ces orientations, au cœur de notre stratégie de développement, seront encore favorisées par l'acquisition à fin 2016 du Groupe ESTIA, cabinet de conseil leader en data intelligence & analytics, dont les compétences nous permettront de mener encore plus loin ces modélisations.

- Par ailleurs, Consort France a, par exemple, développé une application permettant le suivi en temps réel de l'état d'un champ et donc le développement d'une approche beaucoup plus précise des moyens à mobiliser en termes d'irrigation, d'enrichissement des sols, avec un impact direct sur l'environnement et l'utilisation non abusive de nos ressources naturelles.
- Un projet de Map-Matching a été également développé permettant une accélération des transferts de données et l'actualisation en temps réel des éléments de positionnement GPS afin de limiter les risques d'embouteillage, vecteurs de pollution.
- Accompagnement du développement des applications mobiles
  - En favorisant le développement d'applications mobiles telles que reporting, accès à l'information, digitalisation de processus ou autour de certains processus..., le Groupe Consort NT favorise la mise en place de schémas organisationnels limitant le nombre de déplacements. C'est ainsi, par exemple, que le Groupe Consort NT a développé une application de gestion des mouvements Caristes le long de chaîne de montage automobile, permettant une optimisation de leur circuit de circulation, limitant :
    - les aller / retour non productifs
    - les ruptures de chaîne imposant des redémarrages consommateurs d'énergie.
  - L'impact global sera variable en fonction des applications commercialisées et mises en œuvre et des orientations organisationnelles choisies par les clients du Groupe Consort NT.

## 5. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### **5.1. En matière de respect de lutte contre la corruption, pour répondre au Principe N° 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.**

En 2016, le Groupe Consort NT a décidé de s'engager dans une démarche « COMPLIANCE », en traitant des sujets conflits d'intérêts, corruption et entente. Les actions suivantes ont été engagées :

- Rédaction d'une Charte de déontologie
- Rédaction d'un Référentiel de règles à mettre en œuvre et à contrôler
- Mise en place d'un dispositif d'alerte (boîte email spécifique) auprès de la Direction Ethique du Groupe Consort NT.